contre le risque incendie afin d'étendre la garantie à :

- immeubles achetés à Mr. Caudron
- école du Centre
- aérogare
- magasins installés dans les combles de l'école La Clairière et mobilier
- deux classes (baraquement) du collège
- cantine (baraquement) de l'école Maine Geoffroy.

- autorise Mr le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Spéciales A) Le Conseil Municipal, vu l'avis de la Commission des finances demande à M. le Sous Préfet de bien vouloir autoriser une imputation du Ch VII art 1 d'une somme de 75.675 fr. Ce crédit complémentaire représente l'indemnité versée par la Mutuelle Générale Française pour un accident causé au camion Leffly (délit. du 9 septembre 1955).

Adopté à l'unanimité

B) Le Conseil Municipal, vu l'avis de la Commission des finances demande à Mr le Sous Préfet l'ouverture par autorisation spéciale

- d'une recette de 200.000 fr a inscrire Ch VII art 9 sous le titre " subvention pour la bibliothèque des professeurs du Collège "
- d'un crédit de 200.000 f chapitre XXI art 17 " emploi de la subvention pour achat de livres à la bibliothèque des professeurs du Collège "

approuvé à l'unanimité

C) Le Conseil Municipal, vu l'avis de la Commission des finances, demande à M. le Sous Préfet l'ouverture par autorisation spéciale

- l'ouverture en recettes Ch. VII d'un article 11 du montant de 300.000 fr pour participation du Ministère de l'Education Nationale dans la construction et l'aménagement de deux classes provisoires au Collège.
- dit qu'il ne sera pas créé de crédit correspondant, les dépenses ayant été mandatées Ch. XIX art 1 "Entretien des bâtiments communaux"

approuvé à l'unanimité

Titres CAR. Des titres du CAR ont été délivrés par le NRL pour la construction du temple, du marché et des 24 maisons de Taupigné.

L'autorisation de vendre ces titres avait été donnée au nom de M. Delsalle. La commission des Finances propose de donner pouvoir à M. Seugnet, adjoint